



Pension alimentaire réévaluation

Par **Iolo25**, le **23/01/2012** à **11:22**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide pour un renseignement, a l'époque ou j'ai divorcer et que la pension alimentaire a été fixée 400€ j'étais seul n'avait pas de loyer ni aucun frais a régler aujourd'hui j'ai un loyer de 630 e les facture qui vont avec et je vais prochainement me marier et ma future femme a perdu son emploi je doit donc subvenir aux besoin de mon ménage et celui de la pension avec un salaire moins élevée qu'a l'époque ou j'ai divorcer et pourtant d'après la simulation faite pour la réévaluer je devrait donner plus je ne sais plus quoi faire !!

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Louxor_91**, le **23/01/2012** à **16:50**

je pense qu'une "maison de la justice" pourrait vous répondre ? si oter situation financière change, la PA le doit aussi... mais dans quel sens...?

Par **Laure11**, le **23/01/2012** à **18:16**

Bonsoir,

Vous saisissez le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos enfants, pour demander une modification du montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas obligatoire.

Cordialement.